



## 1 PLATEFORME DE RECUEIL



**Connaissance ou suspicion d'une situation** de violences sexuelles, harcèlement ou bizutage.

**Recueil et saisie** des informations sur la plateforme de l'association : [colosse.signalement.net](https://colosse.signalement.net)

## 2 RENSEIGNEMENT & CONTACT



**Réception des éléments** par le pôle d'aide aux victimes de l'association composé d'une juriste, d'une psychologue et d'une référente violences sexuelles.

**Prise de contact avec la structure, le signalant ou la victime** dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme.

## 3 TRAITEMENT DE LA SITUATION



**Si nécessaire, élaboration et transmission d'un signalement ou d'une Information Préoccupante aux autorités compétentes** (judiciaires / administratives / fédérales) par le pôle d'aide aux victimes.

*En cas de signalement réalisé par un club sportif ou une personne extérieure, la fédération est informée de la situation.*

## 4 ACCOMPAGNEMENT



**Accompagnement de la structure, de la victime et des victimes collatérales** par la psychologue et la juriste de l'association.